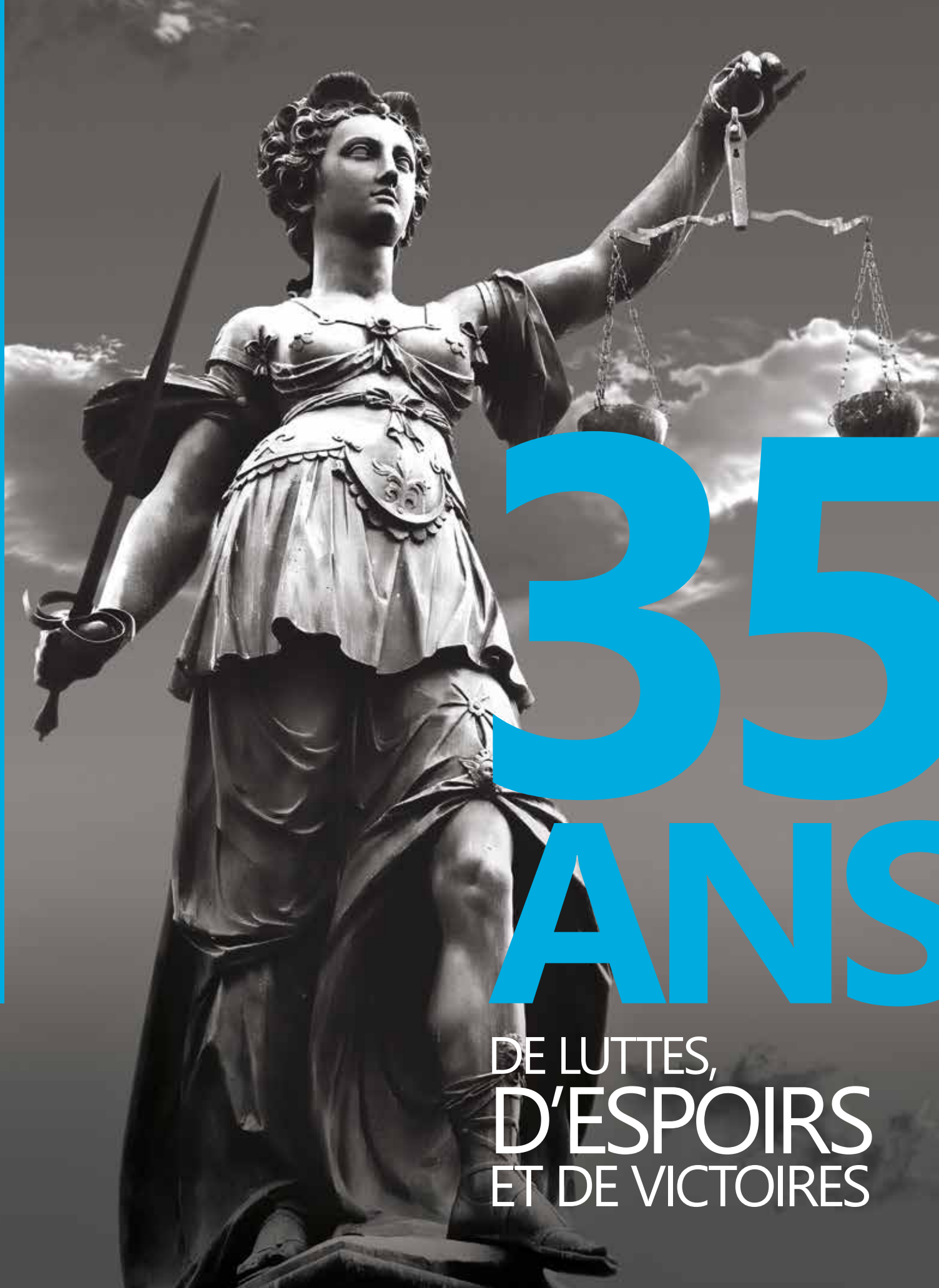


# LA FORCE DE L'ÂGE

VOLUME 22 | NUMÉRO 02 | AQDR | AUTOMNE 2014



# 35 ANS

DE LUTTES,  
D'ESPOIRS  
ET DE VICTOIRES



# AQDR

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRÉTRAITÉES

**FAIRE PEAU NEUVE** Avant d'en ouvrir la première page, vous aurez deviné les changements dans la présentation du numéro d'automne. L'AQDR fait peau neuve. *La Force de l'âge* prend du galon et rivalise avec les publications sur le marché. Les articles percutants trouvent écho dans une mise en page plus éclatante et pertinente. Un coup de barre obligé dans la foulée du remaniement de son image de marque. L'AQDR a un nouveau logo : moderne, actuel et jeune, à l'image de l'esprit de tous ses membres. Les formes quadrangles représentent la fusion des sections, petites ou grandes, mais toutes réunies en un front commun. Tons de gris chaud et bleu azur composent la palette. Le bleu symbolise le rêve, la sagesse, la sérénité, la vérité, la loyauté et la fraîcheur. Une couleur qui sied à merveille à l'Association. « *Comme l'eau qui désaltère, le bleu a un petit côté rafraîchissant et pur qui permet de retrouver un certain calme intérieur lié aux choses profondes. Le bleu est symbole de vérité, comme l'eau limpide qui ne peut rien cacher* » ([code-couleur.com](http://code-couleur.com)). Les efforts pour redéfinir la marque portent fruit; l'AQDR s'affiche comme un joueur incontournable dans la défense des droits des aînés. L'image publique sera uniformisée partout au Québec, chaque section pourra appliquer dans ses communications la nouvelle ligne graphique. Et le choix final du logo? Une histoire de collaboration entre les membres du conseil d'administration de l'AQDR et les designers de l'agence David&Goliath. Une aventure complice qui se poursuit aujourd'hui avec cette édition spéciale 35<sup>e</sup> anniversaire. L'équipe de David&Goliath est fière de collaborer avec l'AQDR et d'inscrire, nous le souhaitons, une valeur ajoutée à ses communications.

*Les membres de l'équipe de David&Goliath*  
[www.david-goliath.com](http://www.david-goliath.com)

**En couvert:** Le symbole le plus répandu de la Justice est représenté par une femme, parfois les yeux bandés, tenant dans sa main droite un glaive et dans sa main gauche une balance. La balance fait référence à l'équilibre et à la mesure. Le glaive, symbole de puissance, rappelle que la justice n'est rien sans la force qui permet de la faire appliquer. Le genou est un symbole de majesté et de grandeur; dénudé, il représente la clémence. Photo | Phoelix | Shutterstock.com : Statue de la Justice réalisée en 1887 par Philipp Uffenbach, place centrale du Römerberg à Francfort.

**La Force de l'âge** est un magazine publié trois fois par année et distribué aux membres des 45 sections de l'AQDR. N'hésitez pas à nous proposer des thématiques ou à nous envoyer vos articles. Maximum 400 mots avec photo de l'auteur. La prochaine date de tombée est le 20 novembre 2014.

La reproduction partielle ou totale est permise à la condition d'en mentionner la source. S.V.P. nous en aviser. Les textes n'engagent que leurs signataires et reflètent la richesse de nos débats. La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

**Éditeur**  
AQDR

**Corédactrices en chef**  
Lyne Baillargeon  
France Leblanc

**Chef de la production**  
Lyne Baillargeon

**Conception graphique**  
David&Goliath, communication-marketing

**Révision des textes**  
Lyne Baillargeon  
Anne Falcimaigne  
Pauline Robert

**Collaborateurs**  
Gilles Boucher  
Claire Duguay  
Anne Falcimaigne  
Jacques Fournier  
Louis Plamondon  
Marthe A. Vaillancourt  
Philippe Viel

**Coordonnées**  
1620, avenue De La Salle, bureau 10  
Montréal (Québec) H1V 2J8  
Téléphone 514 935-1551 | 1 877 935-1551  
Télécopieur 514 937-7371  
[info@aqdr.org](mailto:info@aqdr.org) | [www.aqdr.org](http://www.aqdr.org)

**Dépôt légal**  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN-0833-871X  
PP40052945

**La Force de l'âge** est tiré à 35 000 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé pour réduire son empreinte écologique.



**MESSAGE DE MADAME  
FRANCINE CHARBONNEAU,  
MINISTRE DE LA FAMILLE,  
MINISTRE RESPONSABLE  
DES AÎNÉS**

**C'EST UN GRAND PLAISIR  
POUR MOI DE SOULIGNER LE  
35<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'AQDR  
NATIONALE. DEPUIS 1976,  
VOUS TRAVAILLEZ SANS RELÂCHE  
À LA DÉFENSE COLLECTIVE DES  
DROITS DES PERSONNES AÎNÉES  
DU QUÉBEC ET VOUS AVEZ  
CONTRIBUÉ DE FAÇON  
CONSIDÉRABLE À L'AMÉLIORATION  
DE LEURS CONDITIONS DE VIE.**



Aussi, ce 35<sup>e</sup> anniversaire est l'occasion par excellence de rappeler des avancées importantes réalisées en faveur des aînés, grâce à l'engagement remarquable des membres bénévoles de l'AQDR. D'abord, la tenue, en 1978, du Colloque provincial *Vieillir au Québec*, qui a permis de mettre au jour la situation économique des personnes à la retraite au Québec et jeté les bases d'une association autonome pour les représenter. L'année 1979 est ensuite une étape charnière avec la reconnaissance juridique de votre association, qui pourra alors établir les droits prioritaires des personnes aînées qu'elle revendique et les défendre avec efficacité. Au cours des années 80 et 90, l'AQDR exercera pleinement son mandat auprès des gouvernements. Ses différentes réalisations seront d'ailleurs couronnées par l'attribution du prix *Droits et Libertés 1990*, décerné par la Commission des droits de la personne du Québec, maintenant désignée sous le nom de Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Les années 2000 sont également marquées de réalisations notoires, dont l'organisation du premier Parlement des sages, parrainé par l'Assemblée nationale, qui permettra à des militants aînés de se familiariser avec les rouages législatifs du Québec. Enfin, parmi les accomplissements plus récents de l'AQDR en faveur du mieux-être des personnes aînées, deux projets de sensibilisation contre la fraude

doivent être soulignés, soit la Trousse SOS Abus, et la brochure *Vieillir en sécurité*, en partenariat avec le Réseau Internet Francophone *Vieillir en Liberté* (RIFVEL).

En 2014, l'AQDR est désormais un interlocuteur de premier ordre au regard des enjeux qui concernent les aînés. Actifs à travers le Québec, vos 31 000 membres sont un exemple concret de ce que les personnes aînées peuvent apporter à notre société en matière d'expertise et de valeurs. Leur implication contribue grandement à faire évoluer les mentalités à l'égard du vieillissement. Vous êtes un partenaire majeur dans l'action du gouvernement en faveur des aînés et je vous en remercie. En travaillant ensemble, nous contribuons à faire du Québec une société où il fait bon vieillir dans le respect et la dignité.

Toutes mes félicitations pour le travail accompli et bon 35<sup>e</sup> anniversaire!

Francine Charbonneau  
Ministre de la Famille,  
ministre responsable des Aînés,  
ministre responsable de la Lutte  
contre l'intimidation



Mon implication dans l'AQDR remonte à 2006. C'est Claude Major, anciennement directeur général qui m'avait recrutée. Il me disait: «*Judith, viens t'en avec nous*». Moi, je ne savais pas trop ce qu'était l'AQDR et m'interrogeais sur ce que j'allais faire là. Étant encore sur le marché du travail, j'hésitais beaucoup et vraisemblablement je me demandais ce que font les aînés dans ces groupes. Alors voilà, j'ai commencé mon implication à l'AQDR Québec. J'ai connu des aînés intéressés par différents sujets sociaux et surtout désireux de s'impliquer dans la vie.

Il m'est apparu rapidement qu'il manquait différentes ressources dans les milieux pour soutenir et accompagner les aînés qui avaient de la difficulté à faire face à la bureaucratie et aux problèmes qu'ils vivaient en avançant en âge: maladie, décès de conjoint, perte de revenus, abus financiers et psychologiques, etc. Cette conscience accrue des besoins m'a amenée à proposer la création d'un centre d'aide et d'accompagnement, *Coup de pouce aux aînés*. Depuis 4 ans, l'AQDR Québec accompagne et soutient les aînés. Et la reconnaissance est venue de toute part. On parle maintenant de trajectoire de services avec les CSSS et les autres ressources. Quel parcours! Cela aura été ma bataille personnelle pour l'amélioration de la condition de vie des aînés et particulièrement les plus vulnérables.

En juin 2014, j'ai été élue à l'AGA présidente de l'AQDR nationale. Plusieurs grosses batailles juridiques

ont été faites par Louis Plamondon qui a su donner un statut important au mouvement AQDR comme défenseur des droits des aînés. Bravo à Louis qui a développé cette expertise et a fait reconnaître des droits aux aînés, particulièrement au niveau des résidences privées.

Le 4 juin dernier, après mon élection comme présidente de l'AQDR, j'ai mentionné ma vision des choses. En voici quelques aspects: **Faire** de l'AQDR un mouvement national fort et reconnu comme le défenseur des droits des aînés. **Donner** de la visibilité aux sections qui font des interventions importantes dans leurs régions afin de démontrer l'étendue de notre mouvement dans l'ensemble du Québec. **Concier** l'AQDR avec d'autres organismes aînés afin d'augmenter notre poids politique et faire entendre davantage la voix des aînés partout au Québec. **Développer** à la grandeur du territoire québécois des groupes de sages aînés qui peuvent faire des diagnostics et développer des projets adaptés aux besoins des aînés. **Concevoir** des projets intergénérationnels afin de renforcer les liens et établir des lieux de partage entre les jeunes et les aînés.

Je nous souhaite à toutes et à tous un bon 35<sup>e</sup> anniversaire. Que de souvenirs, mais aussi que de perspectives. Notre mouvement va continuer de progresser en s'adaptant aux nouvelles réalités. Je crois fermement que les aînés sont une force d'avenir pour le Québec. ♦

**LE TEMPS PASSE VITE  
SURTOUT QUAND ON VEUT  
VIVRE LA VIE JUSQU'À LA  
DERNIÈRE GOUTTE.  
ALORS, VOILÀ POURQUOI,  
ON AGIT AVEC AU FOND  
DE NOUS UN VIF DÉSIR  
DE RÉALISER NOS RÊVES  
ET DE CHANGER  
LES CHOSSES.**

**JUDITH GAGNON  
PRÉSIDENTE DE  
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DE DÉFENSE DES DROITS  
DES PERSONNES  
RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES  
(AQDR)**



L'AQDR remercie les auteurs et les membres qui collaborent bénévolement à la publication du magazine *La Force de l'âge*. Nous ne pouvons nous engager à publier tous les textes reçus. Notre comité de lecture fait le choix final. Certains articles proposés pour *La Force de l'âge* pourraient se retrouver dans *La Force des s@ges*, notre bulletin électronique mensuel. Abonnez-vous!

## 6 ART DE VIVRE

Selon Bernard Pivot, vieillir c'est chiant. Il profite alors de chaque instant de bonheur avec son fidèle compagnon de musique, nul autre que Mozart.

## 8 CHRONIQUE

Anne Falcimaigne souligne les 35 ans de luttes et de succès de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

## 10 HABITAT

Louis Plamondon parle des dossiers marquants et des batailles pour faire avancer les droits des aînés en matière de résidences et de logements.

## 12 MÉMOIRES VIVES

Ode à Yvette Brunet, une grande dame qui ne cesse d'inspirer, même après son décès, des milliers de femmes, ici et ailleurs. Un article de Claire Duguay.

## 14 CONSOMMATION

Philippe Viel dresse un bilan de l'évolution des droits des consommateurs au cours des 35 dernières années au pays.

## 16 FEMMES ET AVENIR

Marthe A. Vaillancourt nous prête sa plume pour parler de l'avancement de la cause des femmes au Québec et d'un océan à l'autre.

## 18 PORTRAIT DE FAMILLE

Gilles Boucher enfle ses chaussures de journaliste et partage ses interviews avec quelques présidents qui ont marqué l'AQDR au cours des 35 dernières années.

## 20 SANTÉ

Les grandes batailles pour maintenir notre système de santé le plus universel, accessible et gratuit possible. Un dossier passionnant de Jacques Fournier.

## 22 BILLET

Militance, constance et plaisir: 35 ans de souvenirs et de bonheurs dans un billet rédigé par Jacques Fournier.

# 35 ANS D'ÉLÉ

# VIEILLIR

SELON BERNARD

PIVOT\*

*Vieillir, c'est chiant. J'aurais pu dire : vieillir, c'est désolant, c'est insupportable, c'est douloureux, c'est horrible, c'est déprimant, c'est mortel. Mais j'ai préféré « chiant » parce que c'est un adjectif vigoureux qui ne fait pas triste.*

Vieillir, c'est chiant parce qu'on ne sait pas quand ça a commencé et l'on sait encore moins quand ça finira. Non, ce n'est pas vrai qu'on vieillit dès notre naissance. On a été longtemps si frais, si jeune, si appétissant. On était bien dans sa peau. On se sentait conquérant. Invulnérable. La vie devant soi. Même à cinquante ans, c'était encore très bien. Même à soixante. Si, si, je vous assure, j'étais encore plein de muscles, de projets, de désirs, de flamme. [...]

Lutter contre le vieillissement c'est, dans la mesure du possible, ne renoncer à rien. Ni au travail, ni aux voyages,

ni aux spectacles, ni aux livres, ni à la gourmandise, ni à l'amour, ni à la sexualité, ni au rêve. Rêver, c'est se souvenir, tant qu'à faire, des heures exquises. C'est penser aux jolis rendez-vous qui nous attendent. C'est laisser son esprit vagabonder entre le désir et l'utopie. La musique est un puissant excitant du rêve. La musique est une drogue douce. J'aimerais mourir, rêveur, dans un fauteuil en écoutant soit l'adagio du Concerto n° 23 en la majeur de Mozart, soit, du même, l'andante de son Concerto n° 21 en ut majeur, musiques au bout desquelles se révéleront à mes yeux pas même étonnés les paysages sublimes de l'au-delà.

Mais Mozart et moi ne sommes pas pressés. Nous allons prendre notre temps. Avec l'âge le temps passe, soit trop vite, soit trop lentement. Nous ignorons à combien se monte encore notre capital. En années ? En mois ? En jours ? Non, il ne faut pas considérer le temps qui nous reste comme un capital. Mais comme un usufruit dont, tant que nous en sommes capables, il faut jouir sans modération. Après nous, le déluge ? Non, Mozart.

\* Extrait de son livre paru chez Albin Michel en avril 2011 : Les mots de ma vie.




CHRONIQUE



ANNE FALCIMAIGNE  
Conseil d'administration national  
AQDR Laval-Laurentides

# PARLER HAUT ET NÉGOCIER FORT





**Trente-cinq ans! c'est plus de la moitié de ma vie... Arrivée en 2008 à l'AQDR, je me rendais bien compte que je n'en connaissais que la partie émergée de l'iceberg. J'ai fait alors une plongée dans l'historique, touffu, pas toujours précis, pour essayer de saisir les grandes lignes de la vie de cette association de défense des droits: sur quoi elle s'est fondée, les chemins de traverse qu'elle a explorés, les thèmes récurrents. Tout ça à travers des personnes remarquables, toutes différentes, qui ont essayé de bâtir ensemble un monde meilleur pour les personnes vieillissantes.**

Plusieurs époques sont restées en mémoire des « anciens » de l'AQDR, comme plus marquantes. Les débuts d'abord, en 1976. L'embryon de l'AQDR est formé par quelques personnes qui, au sortir d'une session de préparation à la retraite du Collège Rosemont, créent l'Association des 3R: Réagir, Revivre, Réussir. Elles se réunissent et rédigent un *Manifeste sur la situation économique des personnes à la retraite*, publié à cinq reprises. En 1978, elles participent au Colloque provincial *Vieillir au Québec* avec 1 000 autres personnes à la retraite ou à la préretraite. Elles y font adopter une résolution pour créer une association autonome qui représente les personnes retraitées de tout le Québec.

C'est ce qu'on appelle un départ sur les chapeaux de roues... Après, ça s'enchaîne avec des groupes qui se forment dans les régions et qui formeront en 1979 des sections de

l'AQDR. C'est l'année de l'incorporation juridique provinciale qui établit les droits prioritaires que nous défendons encore maintenant: revenu minimum garanti, logement convenable, services à domicile, services de santé et sociaux, transport.

### **BATAILLES ET GRANDS DÉBATS**

La première victoire est le retrait par le ministre Denis Lazure d'un projet de loi inadéquat sur le vieillissement. Elle sera suivie de bien d'autres: des petites, des grandes, mais toujours davantage. L'AQDR écrit des mémoires et interpelle les décideurs. Et la présidence dynamique d'Yvette Brunet marque de 1986 à 1994, une autre époque mémorable. Un prix annuel a même été créé à sa mémoire. Ce sont des années où le gouvernement veut réformer (et économiser): Commission Rochon, réforme de l'aide sociale, régimes de retraite complémentaires, projet de ticket modérateur en santé, fiscalité, etc. Il faut se battre pour faire valoir les besoins et les droits des personnes âgées les plus démunies. Des femmes âgées notamment.

L'AQDR reçoit le prix *Droits et Libertés 1990* décerné par la Commission des droits de la personne du Québec. Au tournant du millénaire, l'AQDR se restructure et cherche à former les personnes qui sont aux conseils d'administration des sections. Chaque année, en congrès, les sections discutent des dossiers prioritaires: la problématique des abus faits aux aînés ainsi que les conditions de vie dans les résidences privées. Lors de l'Année internationale des personnes âgées, en 1999-2000, l'AQDR présente un mémoire à la Chambre des commu-

nes: *Travailleurs âgés de 55 ans et plus* et organise au Québec huit forums régionaux sous le thème *Vieillir avec nos différences*.

### **LE TOURNANT DE L'AN 2000**

C'est aussi en 2000 que se tient le premier *Parlement des sages*: une activité éducative, parrainée par l'Assemblée nationale, qui, pendant dix ans, permet à toute une génération de militants aînés de se familiariser avec les rouages législatifs du Québec. En 2003-2004, autre tournant majeur: Henri Salembier, président, négocie un partenariat avec La Capitale, une mutuelle d'assurances qui offre des rabais aux membres de l'AQDR. Ceci permettra de rejoindre de nouveaux membres et d'assurer à l'AQDR une autonomie financière.

À partir de 2007, citons quelques réalisations marquantes: la *Trousse SOS abus*, un partenariat avec le Réseau Internet francophone *Vieillir en Liberté* (RIFVEL) pour promouvoir la brochure *Vieillir en sécurité*, ainsi que le projet de sensibilisation contre la fraude repris par une dizaine de sections. Sous la présidence de Louis Plamondon, des percées sont faites pour obtenir des jurisprudences et protéger les aînés vulnérables. Les baux de leur résidence sont passés au crible et de nombreuses irrégularités sont relevées et dénoncées. Les Comités milieu de vie prennent leur essor et contribuent à réduire les conflits et les abus.

Et la vie suit son cours... Vous en avez des nouvelles à chaque numéro. On se retrouvera au 40<sup>e</sup> anniversaire! ♦

HABITAT



LOUIS PLAMONDON  
Conseil d'administration national  
AQDR Saint-Michel



VIEILLIR  
EN RÉSIDENCE  
ET EN LIBERTÉ...  
TOUT UN TOUR  
DU CHAPEAU!



## *Les résidences pour aînés ont toujours existé, mais elles ont pris une forme plus commerciale à la fin des années 70, avec le vieillissement de la population.*

Dès ses premiers combats, l'AQDR a établi dans son manifeste *Vieillir chez soi* (1980) un portrait des enjeux financiers et légaux de cette forme d'habitat. À cette époque, il n'y avait aucune législation pour ces résidences sauf un statut de « maison de chambres » dans le cadre des règlements municipaux. Avec les années 80, c'est surtout la mise en place de programmes de logements sociaux pour aînés qui permettra d'améliorer le sort des plus démunis dans le contexte politique de relance économique de la crise de 1982. Les municipalités créent des réseaux de HLM pour aînés ou des organismes sans but lucratif pour offrir du logement social autogéré par la communauté ou par les résidents en formule coopérative. Aujourd'hui, ce parc d'habitations compte 35 000 aînés en HLM, surtout des femmes seules et 60 000 aînés dans des formules mixtes de gestion, généralement sans services d'aide aux personnes.

Dans les années 90, sous le poids des drames et scandales média, l'AQDR réclame la fin du réseau clandestin des résidences pour aînés où régnait un désordre absolu et où les exploitants opéraient en toute impunité. Avec le développement des CLSC dans les régions, s'impose le besoin de faire le pont des services communautaires avec ce type de ressources: les pressions se font de plus en plus fortes pour réglementer et encadrer ce réseau qui recevait de plus en plus de personnes fragilisées.

Il faut attendre 2003-2004 pour que soit fait un inventaire des résidences dans chaque région du Québec et pour que s'amorce le débat de la certification des résidences pour aînés qui devenaient alors un lieu d'investissement financier majeur, tant au plan immobilier que des services aux résidents. Le boum immobilier pour aînés du boulevard Gouin a pris à Montréal le leadership

du développement de résidences et la même chose s'est produite sur le chemin Saint-Louis à Québec. Avec le vieillissement de la population et l'absence de services à domicile, le marché des résidences avec services, y compris pour personnes semi-autonomes, prend son envol dans toutes les grandes villes du Québec. La Caisse de dépôt du Québec, notre épargne collective, y fera sa part par la création du Groupe Maestro-Allegro, un empire de plus qui fera les manchettes 20 ans plus tard en 2011 dans la célèbre éviction sauvage de 125 locataires aînés. On n'est jamais plus mal servi que par nous-mêmes dans la libérale démocratie qui est la nôtre! Avec la consolidation du crédit d'impôt pour services dans les résidences pour aînés, le Québec va transférer l'accès des services à domicile vers les résidences privées pour les retraités à revenus moyens ou élevés. Le Québec a vendu ses vieux mieux nantis au marché immobilier et Eddy Savoie des Résidences Soleil ne sera pas le seul à se bâtir un empire de plus de 1,5 milliard de dollars.

La première certification obligatoire n'est imposée qu'en 2007 après les pressions de coalitions de groupes d'aînés souvent initiées par l'AQDR. La ministre Marguerite Blais en fera son premier cheval de bataille. Les actions de l'AQDR s'intensifient: avec ses *Comités milieu de vie* et son analyse de centaines de baux dans les résidences, son action radicale dans le dossier des décès violents et les procès du dossier Monaco. Grâce à quoi l'AQDR obtiendra, en 2013, une obligation d'installer des mitigeurs d'eau dans les CHSLD et les résidences, ainsi que la mise en place de la deuxième certification des résidences. Cette certification reconnaît enfin les droits fondamentaux des résidents, sonne la fin des clauses abusives et de la facturation frauduleuse des services, impose la reconnaissance de la validité des baux et la primauté de la Charte des droits et du Code civil dans les résidences.

En 2014, il reste à mettre en place les nouveaux formulaires de baux, prêts à être soumis au Conseil des ministres, ainsi que la mise en action du groupe d'enquêteurs dans les résidences qui sont terriblement silencieux depuis l'annonce de la création de cette équipe de vigilance contre la maltraitance. Comme Dieu, l'AQDR ne dort jamais! ♦

Le prix Yvette-Brunet, créé en 1996, symbolise la reconnaissance envers cette féministe et cette défenderesse des droits des retraités et des préretraités. Yvette Brunet était constamment préoccupée par les conditions de vie des femmes vieillissantes. Ode également à la leader politique qui a incarnée, tout au long de son mandat de présidente (1982-1983 et 1986-1994), cette idée que la défense des droits des aînés passe par l'affirmation du rôle politique et citoyen. On n'a qu'à se rappeler la lutte nationale historique contre la désindexation des « pensions de vieillesse » sous le gouvernement Mulroney. Ces prix illustrent l'implantation réelle de l'AQDR. Seize de nos sections l'ont reçu, dont certaines, plus d'une fois.



**CLAIRE DUGUAY**  
Membre et bénévole  
AQDR Rosemont

**DROITS** Un grand nombre de projets récompensés concerne la sensibilisation des personnes aînées aux risques d'abus dont elles sont ou pourraient être victimes et les moyens à développer pour les prévenir. *Échec à la maltraitance chez les aînés* (Alma, 2014); *Serez-vous le prochain poisson* (Sherbrooke, 2007), projet qui consiste à prévenir et contrer la fraude auprès des aînés; *Projet SOS Fraude* qui s'est échelonné sur trois ans (Haut-Richelieu 2000); *Des secrets bien gardés* (Granby 2003), pièce de théâtre écrite par Pauline Robert concernant la violence faite aux aînés et présentée 17 fois devant des étudiants.

**SOUTIEN** D'autres projets ont mis en évidence le besoin de soutien d'un grand nombre d'aînés pour affronter certaines situations difficiles auxquelles ils sont confrontés. Accompagnement dans différents services publics, ligne téléphonique pour les écouter, dépannage, entraide, etc.: *Coup de pouce* (Québec, 2011); et pour la diversité de ses actions de soutien auprès des aînés (Memphrémagog, 2006). Le soutien aux aînés suppose nécessairement le soutien

aux bénévoles et aux aidants naturels impliqués: le projet *Des aînés aidés par des aînés* (Haut-Richelieu, 2010) visait principalement à donner une formation adaptée afin que ceux-ci soient mieux outillés pour interagir auprès de personnes en perte d'autonomie en tenant compte de leurs propres besoins.

**MILIEUX DE VIE** L'avance en âge conduit un grand nombre d'aînés à choisir des milieux de vie mieux adaptés: *Le programme d'information auprès des aînés sur le choix d'un milieu de vie* (Lévis, Rive-Sud, 2012) avait comme objectif d'aider les familles et leurs proches dans ces moments de remise en question. La recherche *Résidences et bien-être de nos aînés* (Montréal-Nord, 2002) leur permettait de connaître les différentes possibilités qui s'offraient à eux. La meilleure garantie pour vivre dans une résidence privée qui correspond à nos besoins et attentes est liée toutefois à notre volonté de prendre la parole, ensemble et entre nous et d'en faire part à la direction de la résidence: *Implantation de comités de milieu dans les résidences privées* (Alma, 2005).

**SANTÉ** L'accès à des services de santé adéquats demeure une préoccupation pour les aînés, particulièrement en région: *Défendre nos droits dans l'accès aux soins de santé dans la*

*région de Mékinac* (Mékinac, 2004). Cette défense implique, le droit de choisir son médecin, la préoccupation face à la hausse des prix et de la surconsommation des médicaments: (Roberval, 2001). Mais, en corollaire, ce droit suppose que nous prenions en main notre santé. La santé ne se résume pas à la maladie: *Mieux vivre en santé* (Des Chenaux, 2010) propose des activités physiques supervisées par des bénévoles formés pour interagir dans les résidences; aussi, cours de premiers soins et conditionnement physique (Mékinac, 2004). La bonne santé mentale des aînés implique leur intégration dans la cité. Le projet *Navette Or* (Montréal-Nord, 2008) facilite leur déplacement par un circuit désigné aux aînés. Elle repose aussi sur le développement de leur capacité à faire face aux problèmes environnementaux en les sécurisant et en les outillant: *Projet pour contrer la crise du verglas* (Haut-Richelieu, 2000). Elle repose enfin sur le fait que nous voulons vivre notre mort en respectant notre liberté de choix: *Vivre et mourir dans la dignité* (Rouyn-Noranda, 2013).

**SOLIDARITÉ** La force de l'AQDR repose sur le fait qu'elle est un mouvement et qu'elle cherche constamment à élargir ses alliances. Alliance avec des jeunes, pour les sensibiliser aux réalités que vivent les



Yvette Brunet est une femme de cœur, de tête et de combats qui a assumé la présidence de l'AQDR pendant dix ans. Elle reste à ce jour, une source d'inspiration pour toutes les femmes.

âinés, au fait qu'ils incarnent la mémoire vivante de ce que nous sommes et à l'importance d'établir une communication pour mieux se connaître sans préjugés: *La brèche du temps* (Saint-Félicien, 2009); *Mémoires vivantes* (Granby, 2008); *Des secrets bien gardés* (Granby, 2003), prix de l'association *L'Amitié n'a pas d'âge...* Les jeunes adorent ce contact parce qu'ils peuvent échanger et les moyens choisis les rejoignent (vidéo, entrevues, théâtre, correspondance). Mémoire qui se traduit aussi par la protection de l'héritage de notre patrimoine: *Défense du site historique de Val-Jalbert* (Roberval, 2001). Alliance aussi avec les intervenants et les groupes d'âinés dans les différents territoires des sections: table de concertation, mise en commun et cohérence des ressources, etc.: *Création du Regroupement AQDR Montérégie* (Haut-Richelieu, 2000); création d'une table de concertation entre groupes d'âinés et intervenants (Memphrémagog, 2006). Enfin, certaines sections ont été reconnues pour l'ensemble de leur réalisation et de leur implication dans l'AQDR: Memphrémagog (2006); Haut-Richelieu (2000); Laval (1999); Beauharnois (1998); Québec (1997); Montréal-Nord (1996).

Pour voir la liste complète des récipiendaires du Prix Yvette-Brunet, consulter le site web de l'AQDR. ♦

Recherche: Pauline Robert, AQDR Granby

## CONSOMMATION



**PHILIPPE VIEL**  
Responsable des communications  
Union des consommateurs

Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif qui regroupe des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC), ainsi que des membres individuels. La mission d'Union des consommateurs est de promouvoir et de défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste.

Pour cette édition spéciale soulignant l'anniversaire de l'AQDR, l'occasion est belle pour Union des consommateurs de faire le bilan de l'évolution des droits des consommateurs au pays et d'identifier certains obstacles actuels qui nuisent aux consommateurs canadiens.

### DEPUIS LES ANNÉES 70 – DE NOUVELLES

**PROTECTIONS** L'adoption de la *Loi sur la protection du consommateur du Québec* (LPC - 1971), combinée à la création de l'Office de la protection du consommateur (OPC) la même année, ont fait en sorte d'établir des assises avant-gardistes au Québec en matière de protection. Avec les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) déjà présentes un peu partout en province depuis les années 60, ces deux nouvelles pierres angulaires ont fait en sorte que la consommation au Québec bénéficiait d'un nouvel encadrement.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) (1976) et la *Loi sur les télécommunications* ont été mis en place pour chapeauter l'industrie florissante et complexe des télécommunications et des nouvelles technologies, avec un succès relatif. Le consommateur profite aujourd'hui de produits plus sécuritaires et mieux encadrés. Les normes de sécurité,



# CONSOMMATEURS AVISÉS

chapeautés notamment par le Conseil canadien des normes ainsi que par le Bureau de normalisation du Québec, ont permis d'offrir des standards de sécurité reconnus partout sur la planète.

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a été créée en 2001 pour surveiller les enjeux financiers et bancaires du pays, cependant sans avoir le mordant législatif espéré et nécessaire. L'Autorité des marchés financiers (AMF) protège les investisseurs québécois, avec un peu plus de vigueur depuis la crise financière de 2008, où malheureusement de nombreux retraités ont vu leurs économies disparaître du jour au lendemain.

Depuis 2006, le gouvernement travaille à la modernisation de la *Loi sur la protection du consommateur*. Ainsi de nouvelles protections ont été ajoutées afin de protéger les consommateurs des mauvaises pratiques exercées par les vendeurs itinérants, qui pouvaient léser la population aînée, notamment. Il y a eu ajout de dispositions portant, entre autres, sur les contrats à distance, les modifications unilatérales de contrats, les cartes prépayées. Malheureusement, une phase essentielle de la modernisation de la Loi, qui porte sur le crédit pour ainsi limiter l'endettement, tarde à être mise en œuvre.

**OBJECTIFS POUR L'AVENIR** Il reste encore de nombreux défis pour assurer la protection des consommateurs. Les contrats sont complexes. Les « petits caractères » au bas de ceux-ci, notamment en assurances, foisonnent. Les enjeux financiers sont multiples. Et l'avancement à la vitesse grand V des nouvelles technologies peut donner le vertige. Tous ces phénomènes vont trop vite pour le pouvoir législatif et judiciaire, où le consommateur se retrouve trop souvent seul face à un système qu'il peine à comprendre. Les litiges devant

les tribunaux sont très longs, les pénalités imposées aux entreprises fautives ne sont pas assez dissuasives, les consommateurs ne sont pas encore assez au courant de leurs recours, etc. Il faut se doter d'outils et de moyens pour résoudre ces problèmes importants.

La littératie financière est sur toutes les lèvres et le gouvernement fédéral travaille présentement à élaborer une stratégie nationale sur le sujet, dont les premiers travaux concernent les aînés. Sur le site de l'ACFC, nous pouvons lire que la littératie financière vise à disposer des connaissances, des compétences et de la confiance en soi nécessaires pour prendre des décisions financières éclairées. Pour l'Union des consommateurs, bien qu'il soit essentiel de renforcer la littératie financière de la population, il est aussi primordial qu'elle puisse bénéficier de protections adéquates en matière de produits et services financiers. Les gouvernements doivent s'assurer qu'un encadrement adéquat soit appliqué et doivent exercer leur rôle de surveillance. Toutes les responsabilités ne peuvent être reportées sur les citoyens.

Nous espérons que les gouvernements écouteront nos propositions et nous consulteront pour profiter de notre expérience sur ces enjeux cruciaux et ainsi mieux servir les consommateurs. Il faut également s'assurer d'offrir à tous les citoyens les moyens financiers tout au long de leur vie pour leur permettre de vivre convenablement (et même leur permettre d'épargner et sécuriser leurs investissements, une fois à la retraite) et leur offrir de meilleures protections adaptées à leurs besoins. Des objectifs de taille dont les effets seront bénéfiques pour l'ensemble des consommateurs du pays!

Un joyeux 35<sup>e</sup> à l'AQDR! ♦



MARTHE A. VAILLANCOURT  
Membre et bénévole  
AQDR Jonquière

*La lente progression des femmes débute dès les prémises de la colonisation du Québec. Différents mouvements sont créés, soit liés à la politique, soit aux œuvres religieuses. Depuis les années 60, on voit les associations proliférer et se diversifier. Les années 70 sont centrées sur les luttes à la violence. Plus tard, en 1980, l'AQDR, par la voix de sa présidente Yvette Brunet, entre de plein fouet dans la question des femmes : l'absence de certains droits, la pauvreté, les rentes, le travail, les logements sociaux, l'éternelle question de la violence, l'éducation, l'entrée des filles à l'université.*



La présidente était sur tous les fronts et ne mâchait pas ses mots. Je l'ai connue dès son entrée à l'AQDR et je me permets de dire qu'elle a été la bougie d'allumage non seulement à l'AQDR nationale, mais auprès des sections. Quand elle organisait ses tournées, c'était un bonheur de la recevoir.

Bien des événements ont marqué le parcours de l'AQDR. La manifestation à Ottawa, devant Brian Mulroney, sur la question des pensions, constitue un haut fait de notre histoire. Peu à peu, l'AQDR se mit à l'écriture de mémoires, entreprenant ainsi une nouvelle lancée auprès des dirigeants et des médias. J'ai pour ma part rédigé quatre mémoires : *Les actes criminels et les aînés*, *La Commission Bouchard-Taylor*, *La défense de la nomination d'une ministre des Aînés* et le dernier sur les *Aidants naturels*.

Au cours des années, l'AQDR a mené ses propres dossiers. J'en retiens trois majeurs : la problématique des logements sociaux, le transport qui concernait les aînés sous le titre *Navette Or* et l'un des plus récents, les *Comités milieu de vie* et la protection des aînés en résidence. Plusieurs sections locales ont travaillé en éducation et en collaboration intergénérationnelles. Sous la direction de Claude Major, les sections ont été formées en matière d'abus faits aux aînés.

Sans être impliquée directement, l'AQDR a parfois appuyé les actions de mouvements comme les Cercles de Fermières, les Associations féminines d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) et la Fédération des

femmes du Québec. Yvette Brunet avait mis sur pied un comité Condition féminine dont la première responsable fut Claire Frève, ma meilleure amie. Depuis son départ, le comité a survécu à de nombreux soubresauts, mais il fait plaisir de le voir renaître, les problèmes déjà soulevés par Yvette : pauvreté, régime de pensions, âgisme, maltraitance, abus de médicaments, fraude, harcèlement psychologique, équité salariale, femmes immigrantes et autochtones, racisme. Continuer les luttes pour l'égalité devient un combat urgent qui concerne toute l'humanité. C'est, dit-on, la plus grande révolution humaine et sociale, sans armes, sans guerre, par la seule force de notre volonté. L'AQDR ne peut se permettre de ne pas répondre présente et doit assurer la relance du comité Femmes à l'intérieur des sections, relance qui demandera du temps, mais le résultat en vaut la peine.

Mon engagement envers l'AQDR, n'a jamais diminué. Même hospitalisée, j'ai rédigé un mémoire pour la commission *Mourir dans la dignité*, j'ai réussi à quitter l'hôpital pour le présenter. La question de l'égalité des femmes implique un engagement qui demande du courage, de l'information, de la collaboration et bien d'autres décisions gouvernementales qu'une simple charte comme on a tenté de nous imposer. Parfois des hommes, certains parlementaires, des travailleurs sociaux peuvent être des alliés. Il faut les dénicher et demander leur collaboration : un mouvement social a besoin du soutien de toute la société.

Le *Parlement des sages*, pour lequel j'ai tant travaillé, a éveillé une connaissance du parlementarisme. J'étais présente sur tous les fronts, j'écrivais sans cesse, j'allais chercher des appuis à l'université, auprès des mouvements sociaux et syndicaux. Faut-il être partout à la fois ou concentrées sur certaines luttes ? Aux membres de décider. J'ai parcouru le Canada, je connais les luttes des femmes, celles de France et d'ailleurs. Malgré le développement et une certaine richesse des pays industrialisés, les femmes ont encore beaucoup de chemin à parcourir. L'émergence des problèmes de santé mentale, d'itinérance, de diabète, de médication, même s'ils étaient connus de plusieurs d'entre nous, semblait du ressort de la médecine, aujourd'hui ils constituent des problèmes de société qui nous concernent tous.

L'âgisme nous tue, il nous maintient dans un étau et touche chacune d'entre nous. Âgisme, sexisme, racisme : trois plaies qui dominent notre monde. La question des femmes immigrantes continue de m'interpeler. Faisons-nous tous les efforts pour les intégrer ?

Les femmes autochtones ont beaucoup de revendications qui ne sont pas toujours écoutées, peu importe la couleur du gouvernement.

Le repos n'est pas pour demain, nous avons renversé plusieurs barrières, celles qui demeurent seront éliminées un jour. Un jour.

Et le monde s'en portera mieux, les étoiles brilleront pour toutes et tous, sans distinction. ♦



**GILLES BOUCHER**  
Président  
AQDR MRC Abitibi

## TRENTE CINQ ANS DE PRÉSIDENTS EXCEPTIONNELS ET DE LEADERS RECONNUS

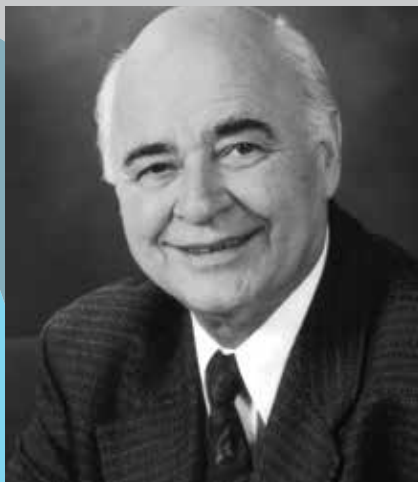
Le journaliste d'enquête en moi a rebondi comme la balle sur un service de Milos Raonic. J'allais faire de courtes entrevues avec les présidentes et présidents disponibles pour tenter de savoir ce qu'ils et elles ont particulièrement retenu de leur passage aux commandes de l'AQDR nationale. Sauf que les besoins de cette édition Spécial 35<sup>e</sup> devaient, du coup, me permettre de découvrir que nous en savons assez peu sur ces gens, de ce dont ils se souviennent, de ce qu'ils sont devenus, sinon dans l'historique que l'on trouve sur notre site Internet. Bref, comme je l'ai dit à ceux et celles que j'ai pu joindre, et je le dirai aux autres, nous en reparlerons à coup sûr.



La première avec qui j'ai pu causer est **Liliane Lecompte**, section Laval, présidente de 1995 à 1997: pour elle ces années-là ont été extrêmement difficiles et la nouvelle à en tirer serait probablement le fait que l'AQDR ait survécu à cette difficile époque. *«Je succédais à Robert Morin, aujourd'hui décédé, et qui, gravement malade, avait été convaincu par son conseil d'administration de céder sa place, raconte Mme Lecompte. C'était à peine un an après le décès de Mme Brunet, qui avait tant fait pour l'AQDR, mais ça représentait aussi de bien grands souliers à chausser.»* Selon elle, la situation financière de l'Association était alors catastrophique et les employés avaient entrepris des démarches de syndicalisation. Elle en retient, entre autres, une lutte farouche dans le dossier du virage ambulatoire, l'AQDR craignant que les infirmières à domicile soient massivement affectées aux convalescents issus des séjours d'hospitalisation écourtés, au détriment de leur clientèle de personnes âgées.



L'AQDR nationale aura pris énormément d'ampleur sous le règne d'**Henri Salembier**, section Valleyfield-Beauharnois, président de 2003 à 2007. C'est à lui que l'on doit le passage du regretté Claude Major à la direction générale de l'AQDR. Les deux étaient amis de longue date. On lui doit aussi, la collaboration AQDR-La Capitale qui a fait gonfler le budget de 200 000 \$ à 500 000 \$, avec un essor spectaculaire du nombre de sections (de 17 à 35 si sa mémoire est bonne) et du nombre de membres (d'environ 5 500 à 25 000), résultant notamment d'une tournée de M. Salembier avec son vice-président de l'époque, Jean-Guy Racine, et Claude Major.

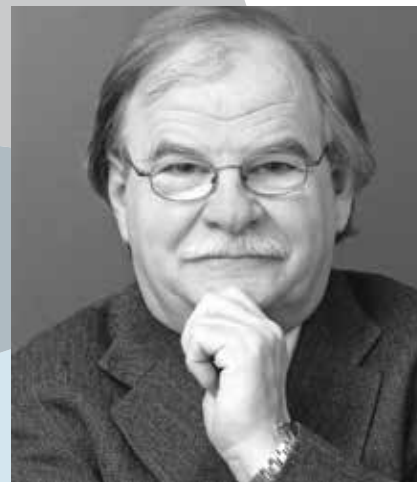


Pour **Norbert Rodrigue**, section Joliette, président en 2007-2008, le passage à la présidence nationale aura été le moment de constater à quel point il est difficile de réunir les aînés en collectivité. Quand même, la création de la *Trousse SOS Abus* lui laisse d'excellents souvenirs même si, selon lui, le gouvernement et les différents intervenants impliqués ne se sont pas rendus au bout du chemin dans cette magnifique expérience.

**Benoît Laprise**, (sans photo), section Saint-Félicien, président local durant quatre ou cinq ans et président à l'AQDR nationale en 2009-2010, en aurait long à raconter sur cette courte période de présidence d'un an, mais il en retiendra pour les besoins de la cause les tournées de formation des conseils d'administration locaux et les *Comités milieu de vie*.



Assez curieusement, c'est sous un président par intérim que sont nées des réalisations toujours bien vivantes. De la section Lévis-Rive-Sud, qu'il a contribué à mettre sur pied, **Maurice Boucher**, président 2008-2009, a réussi à faire adopter de nouveaux statuts contenant des modes de gouvernance plus démocratiques et des règles de procédures d'assemblées délibérantes dont la plupart des 12 membres du CA n'avaient aucune connaissance. *«Par la suite, j'ai fait appel à des personnes compétentes pour la formation d'un comité des communications dont j'avais la responsabilité. Je crois que cette initiative a largement contribué à doter l'AQDR d'un système de communication et à établir un minimum de notoriété. Nous voilà avec un journal, La Force de l'âge, périodique bien monté, intéressant et préparé avec compétence. De même, un bulletin info mensuel, La Force des s@ges, couvre très bien l'actualité et les dossiers pertinents au mieux-être des aînés.»*



Enfin, en 2010, l'AQDR se tourne résolument vers la justice et les tribunaux, avec l'arrivée à la présidence (2010-2014) de **Louis Plamondon**, juriste et sociologue, section Saint-Michel. Parmi les nombreux dossiers dont les médias auront parlé au cours de ces années, soulignons les baux illégaux en résidences privées pour aînés, le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf, le décès de Maurice Gibeau, celui d'Eugène Parent au Centre Claude-David, l'affaire Willard Wilson, le projet de loi n° 16 (resserrement du processus de certification) et l'expulsion de 125 résidents de la Résidence Le Monaco. Autant de dossiers dont on peut prendre connaissance sur le site de l'AQDR, sous l'onglet *Comités et dossiers*. Des sujets qui ont placé l'AQDR à l'avant-scène dans un nombre impressionnant de médias régionaux et nationaux. ♦

SANTÉ



**JACQUES FOURNIER**  
Responsable du dossier santé  
AQDR nationale



# UN COMBAT TITANESQUE POUR **PROTÉGER** LES ACQUIS ET **DÉFENDRE** LES DROITS

Au cours des 35 dernières années, l'AQDR s'est battue pour maintenir notre système de santé le plus universel, accessible et gratuit possible. Mais elle ne l'a pas fait seule. La plupart du temps, elle s'est coalisée avec d'autres associations d'ânés, de regroupements d'aidants naturels, de personnes handicapées, de personnes ayant des problèmes de santé mentale et de consommateurs. Mais aussi avec des groupes de femmes, de jeunes, de bénévoles, des syndicats, etc. Bref, avec tous les regroupements qui avaient les mêmes objectifs que nous dans le champ de la santé. Cette lutte est une bataille de titan: nous nous battons contre des forces économiques qui veulent faire de la santé une marchandise. Alors que nous estimons que la santé est un droit. C'est ainsi que, dès 1991, l'AQDR s'est associée à la création de la Coalition solidarité santé qui réunit actuellement 46 organismes. Nous avons pu bénéficier de l'expertise de la Coalition qui nous a alimentés lors de la rédaction de nos mémoires en commission parlementaire et nous

avons participé à des actions communes (manifestations, pétitions, etc.). Plusieurs de nos combats n'ont pas porté fruit: nous nous sommes battus sans succès contre les fusions forcées des établissements (Loi n° 25, 2003). On constate que ces fusions ont augmenté le nombre de cadres et leurs salaires, mais n'ont pas amélioré les services.

**Nous continuons** à demander que l'assurance médicaments soit un régime unifié sous le chapeau de la RAMQ et non un régime hybride comme à l'heure actuelle (moitié privé, moitié public), car les retraités en sont les grands perdants.

**Nous continuons** à combattre la privatisation: de nombreuses études le démontrent (même les études américaines!), le privé coûte plus cher que le public, le privé ayant besoin de ponctionner des profits au passage. Et il y a plus de chances que la qualité soit au rendez-vous dans le public (étude de McGregor et Ronald, IRPP, 2011).

**Nous continuons** à dénoncer la « méthode Toyota » (le minutage des actes professionnels) qui déshumanise les soins tout en épuisant et en démobilisant le personnel.

**Nous continuons** à pourfendre la taxe Santé qui a un caractère insuffisamment progressif: elle coûte cher à la classe moyenne et représente une bagatelle pour la classe riche.

**Nous continuons** à protester contre les coupures dans le réseau de la santé et des services sociaux: le gouvernement a profité de la période de l'été pour faire de nombreuses compressions dans les services, tout en disant hypocritement: « *On ne touche pas aux services* ».

Bilan: de 1970 à 1990 environ, le réseau de la santé et des services sociaux a connu des progrès, de nouveaux services se sont ajoutés. Depuis 1990, en règle générale, on a assisté à des coupures, et nos victoires consistent à empêcher les reculs dans l'universalité, l'accessibilité et la gratuité des services. ♦

# MILITANCE, CONSTANCE ET PLAISIR



**JACQUES FOURNIER**  
Responsable du dossier santé  
AQDR nationale

Mes premiers souvenirs de l'AQDR remontent à 1980. J'étais alors agent d'information au CLSC Longueuil-Ouest et nous avions une section dynamique de l'AQDR, à Longueuil, présidée par M. Vallières, un syndicaliste retraité de la FTQ qui avait donné de nombreux cours de préparation à la retraite. La section publiait un bulletin mensuel de liaison, *Le Veilleur*, auquel on m'avait invité à collaborer.

On m'a d'abord demandé de corriger l'orthographe et la syntaxe des textes. Je me rappelle avoir entendu : « *Je suis en confiance d'écrire des textes, Jacques, parce que je sais que tu vas corriger mes fautes et que je n'aurai pas honte de mon texte* ». On m'a ensuite invité à donner un coup de main pour la mise en page. À l'époque, il n'y avait pas d'ordinateur. On découpait les textes aux ciseaux, on les collait avec de la colle blanche, on faisait les titres au Letraset...

Le meilleur moment était la réunion du comité de rédaction, qui avait toujours lieu au domicile de Marie-Ange, une femme chaleureuse, incapable de se déplacer à cause de ses jambes. Vers le milieu de l'après-midi, toutes affaires cessantes, pour la pause-café, elle nous servait des carrés aux dattes, des bouchées aux noix

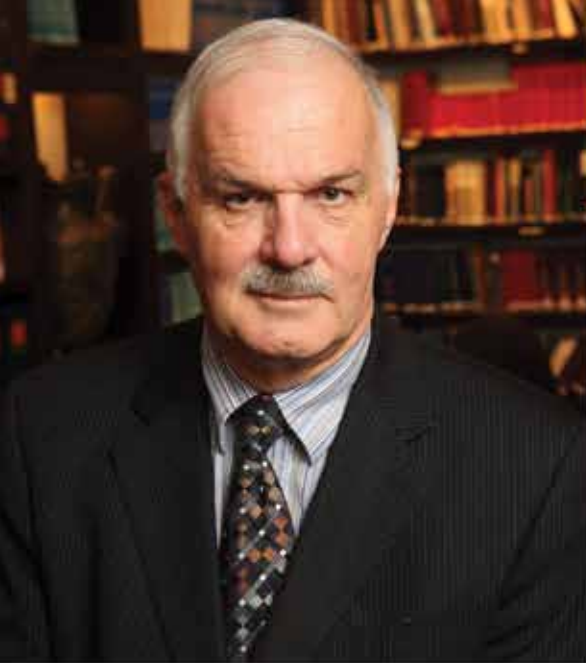
et autres desserts qu'elle avait cuisinés avec amour pour le comité. Au moment de partir, elle me remettait des surplus, emballés dans du papier ciré : « *Pour tes petites filles* », disait-elle. Et quand j'arrivais à la maison, mes filles me lançaient : « *Tu as eu une réunion chez Marie-Ange, papa ?* ». Quels souvenirs précieux !

Mon deuxième souvenir de l'AQDR date de 1991, l'année de la création de la Coalition solidarité santé, qui existe toujours. La Coalition réunissait des syndicats et des groupes communautaires qui voulaient combattre le « ticket modérateur » (pour consulter le médecin) que le ministre Marc-Yvan Côté voulait imposer. Le même Marc-Yvan Côté que la commission Charbonneau a pointé du doigt pour ses magouilles dans le financement du Parti libéral.

L'AQDR était représentée à la Coalition par sa présidente, Yvette Brunet, une autre femme chaleureuse. J'y représentais le Regroupement québécois des intervenants communautaires en CLSC (RQIIAC). Je me souviens avoir retravaillé des communiqués de presse avec elle et avoir été à la même table qu'elle lors de conférences de presse. On la laissait parler la première : elle était claire, crédible et efficace. Je n'ai que des bons souvenirs de cette personne.

Quand, en 2008, peu après ma retraite, mon ami Maurice Boucher, président de l'AQDR et ancien vice-président de la CSN, m'a invité à être membre du comité Communications et du comité Habitat de l'AQDR nationale, je n'ai pas pu dire non. Et quand on m'a demandé de représenter l'AQDR à la Coalition solidarité santé, j'ai également accepté.

Dans la militance, la constante et la ténacité vont de pair... avec le plaisir. ♦



# Ménard, Martin avocats

Notre cabinet est fier d'appuyer les actions de l'AQDR pour la promotion et la défense des droits des personnes âgées.

4950, rue Hochelaga  
Montréal (Québec) H1V 1E8  
menardmartinavocats.com

514.253.8044



## À LA VIE, À LA MORT

L'entraide fait toute la différence

Pour planifier leur départ, 170 000 Québécois ont déjà opté pour la solidarité, le respect, la transparence et l'entraide.

Quand il est question de funérailles, ces valeurs font toute la différence.

Joignez-vous à eux. Pour 20 \$ à vie, devenez membre de votre coopérative funéraire.

Pour connaître la coopérative funéraire de votre région : [fcfq.coop](http://fcfq.coop)



LES COOPÉRATIVES  
FUNÉRAIRES  
DU QUÉBEC



## Un don n'a pas de prix Pour les droits des consommateurs

### SOUTENEZ LES ACTIONS DES ACEF, ACQC ET UNION DES CONSOMMATEURS

- > **Par Internet:** [www.consommateursfondation.ca](http://www.consommateursfondation.ca)  
Cliquer sur PAYPAL pour faire un don sécuritaire
- > **Par la poste:** 6226 rue Saint-Hubert · Montréal · H2S 2M2
- > **Par téléphone:** (514) 687-2005

PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL : \_\_\_\_\_  
COURRIEL : \_\_\_\_\_

Votre choix :

- Je désire recevoir votre infolettre
- J'accepte de faire partie de votre base de données
- Vous trouverez mon don ci-joint

# Des rabais exclusifs : c'est réglé.



Jusqu'à

# 12%

**DE RABAIS EXCLUSIF**  
sur vos assurances auto, habitation  
et véhicules de loisirs

Jusqu'à

# 20%

**DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRE**  
si vous avez 55 ans et plus et s'il n'y a  
plus d'hypothèque sur votre maison



Obtenez une soumission  
**1 866 550-2737**  
[lacapitale.com/aqdr](http://lacapitale.com/aqdr)

**35** ans  
Ça se fête en grand!  
 **AQDR**

  
**La Capitale**  
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. Remboursement par chèque ou dépôt bancaire. \* Détails et règlement disponibles à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Compte suisse La Capitale | Épargne en ligne, à intérêt élevé



EN PRIME  
**20 \$<sup>1</sup>**  
versés directement  
dans votre  
compte  
CODE PROMO: AQDRCS20

## Entraînez-vous à épargner!

Donnez du tonus à votre épargne  
avec le **Compte suisse La Capitale!**

Épargnez en ligne

- Taux d'intérêt élevé
- **Aucun solde minimum**
- Transactions **illimitées sans frais**
- Dépôts par **versements préautorisés** acceptés
- Dépôts par **retenue salariale<sup>2</sup>** possibles
- Offert en **CELI**



  
**La Capitale**  
Assurance et  
services financiers

Inscrivez-vous en ligne | Simple, sécuritaire et pratique  
**comptesuisse.ca**



1. Versés directement dans votre compte à l'ouverture d'un premier Compte suisse La Capitale. Certaines conditions s'appliquent.  
2. Réserve à certains groupes et associations de l'administration publique et du secteur parapublic

La Capitale assureur de l'administration publique inc. est inscrite en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts auprès de l'Autorité des marchés financiers.